

CHARTRE GRAPHIQUE



jepeuxvoter.lu

LES COULEURS

Une palette de cinq couleurs a été sélectionnée pour appuyer la campagne et faciliter son identification à travers les différents supports de communication.

L'utilisation d'une autre couleur n'est pas autorisée.



CMJN: 100/0/0/0
RVB: 0/174/239



CMJN: 0/100/0/0
RVB: 236/0/140



CMJN: 75/85/0/0
RVB: 96/72/157



CMJN: 35/0/100/0
RVB: 178/210/53



CMJN: 0/20/100/0
RVB: 255/204/0

LA TYPOGRAPHIE

SINTER

Sinter est une typographie sous licence.
Elle est destinée à être utilisée dans les
différents supports.

SINTER BLACK

1^{er} niveau

**ABCDEFGHIJKLMN
OPQRSTUVWXYZ**

**abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz**

SINTER BOLD

2^e niveau

**ABCDEFGHIJKLMN
OPQRSTUVWXYZ**

**abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz**

SINTER LIGHT

Texte

ABCDEFGHIJKLMN
OPQRSTUVWXYZ

abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz

LE LOGOTYPE

Il existe deux variantes du logo.

Le logo avec la main est utilisé quand il n'y a pas d'illustrations pour éviter les rapports de taille non proportionnels.

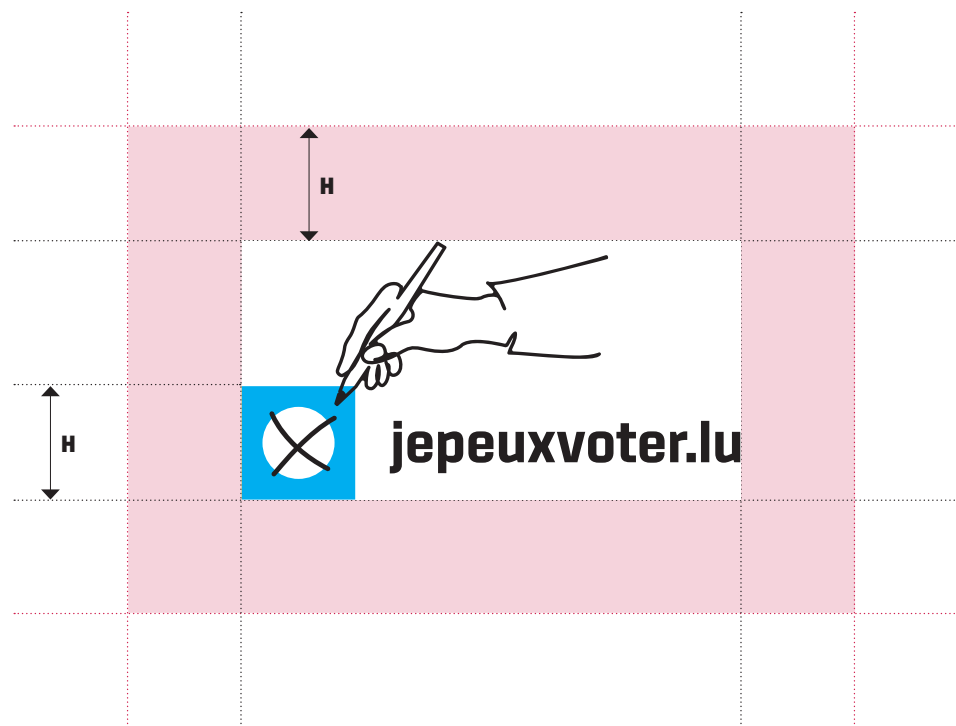
Les deux logos sont utilisables en fonction du support.

Attention : lorsque le logo est utilisé sans la main, le texte adopte la couleur de la box.

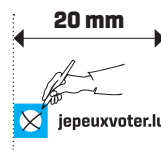


«H»
est la zone
d'exclusion
à respecter.

«H»
est égal
à la hauteur
de la box.

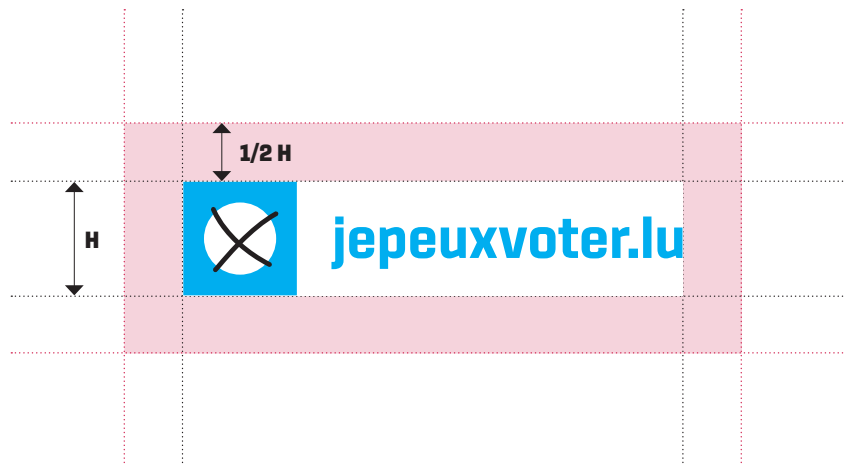


Taille minimum
du logo.

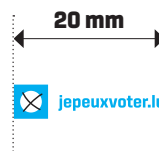


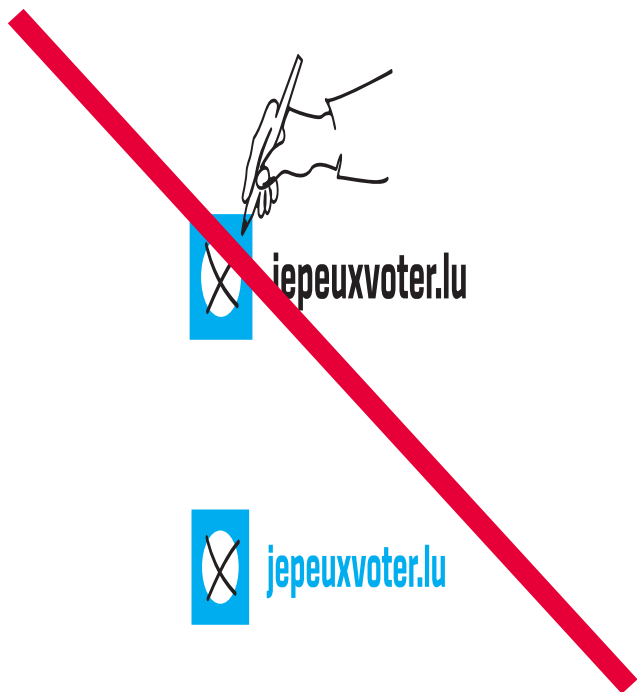
«**1/2 H**»
est la zone
d'exclusion
à respecter.

«**H**»
est égal
à la hauteur
de la box.

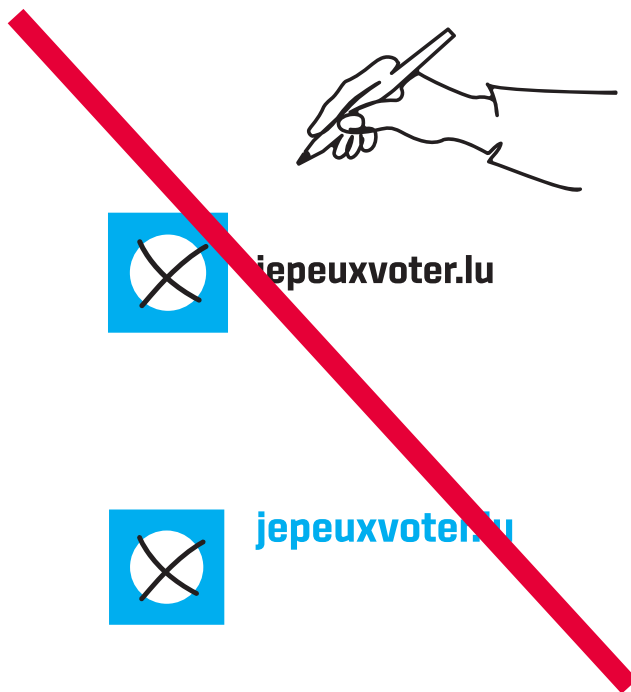


Taille minimum
du logo.





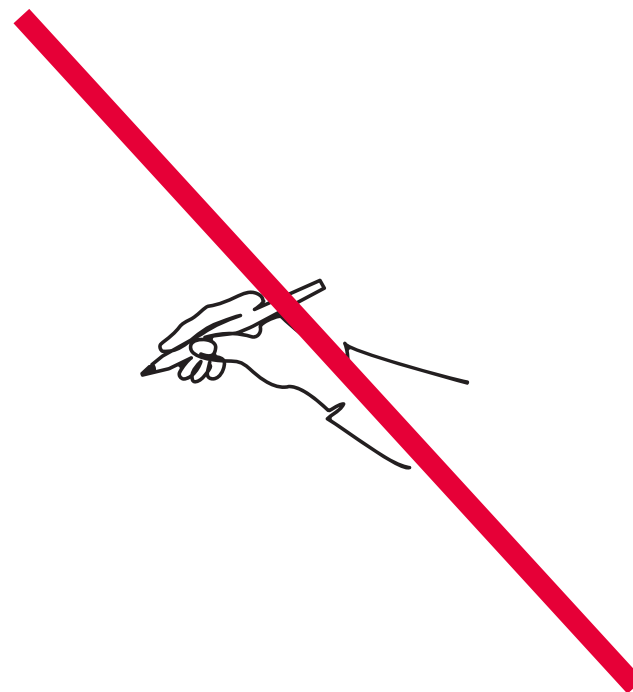
Merci de ne pas déformer le logo.



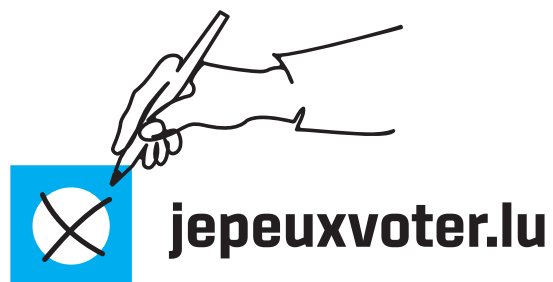
Merci de ne pas décomposer le logo.

Chaque élément est fixe et ne peut être déplacé.

Il est interdit de modifier la taille d'un seul élément. Les proportions globales doivent être respectées.



La main est un élément du logo. Elle ne peut pas être isolée et utilisée comme un élément graphique à part entière.



Ci-contre, les
combinaisons
logos/couleurs
proposées.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Département de l'intégration